



## Projet associatif ANDICAT

### « *Le Droit au travail pour tous !* »

## 1. Présentation de l'Association

### Notre histoire

L'Association nationale des Directeurs/trices et Cadres d'ESAT (ANDICAT) a été créée en 1997 sur une initiative commune de directeurs d'établissements et service d'accompagnement par le travail (ESAT).

Première représentante de ces établissements présents sur toute la France, elle regroupe des professionnels du secteur médico-social ayant, ou ayant eu des responsabilités de direction ou de cadres, dans la gestion des ESAT, privés ou publics.

La force d'ANDICAT repose sur sa représentativité du secteur, l'expertise de ses propositions, sa proximité avec le terrain, sa capacité de mobilisation et son esprit de dialogue avec l'ensemble des acteurs.

### Notre mission : promouvoir le travail protégé

Les ESAT constituent une spécificité dont il faut valoriser les valeurs fondatrices en faveur des personnes qu'ils accompagnent. Véritables « Bouclier social »<sup>1</sup>, ils ont un statut hybride, c'est-à-dire qui associe à la fois l'expertise de l'accompagnement médico-social et les enjeux du développement d'activités économiques responsables :

- Ils proposent un accompagnement médico-social à destination de personnes ayant une reconnaissance de handicap et une orientation prononcée par la CDAPH ;
- Ils proposent également une activité professionnelle adaptée à une population plus exposée que d'autres à l'inactivité et au chômage (15 % des personnes actives reconnues handicapées sont au chômage en 2021, contre 8 % dans l'ensemble de la population<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> Mission IGAS/IGF « [Les établissements et services d'aide par le travail \(ESAT\)](#) » – Octobre 2019

<sup>2</sup> Insee (2022). [Emploi, chômage, revenus du travail](#). Fiche Travail, santé et handicap 4.5, Insee Réf. p. 140-141.

## Le secteur protégé en quelques chiffres <sup>3</sup>

- 1 440 ESAT
- 119 830 places
- ~ 120 000 travailleurs en situation de handicap
- ~ 30 900 salariés travaillant en ESAT

## Nos valeurs

- Le **droit au travail** pour tout.e.s comme un moyen de reconnaissance de Citoyenneté  
*Donner accès à l'emploi aux personnes qui en sont le plus éloignées.*
- La **professionnalisation** comme levier de montée en compétence  
*Valoriser les parcours et renforcer l'employabilité des personnes*
- Le **respect de la singularité** de chacun.e  
*Promouvoir l'adaptation des réponses aux besoins de chacun.e pour ne discriminer personne.*

## Nos principes intangibles

- Notre **indépendance** qui nous permet une liberté de parole,
- Notre **militantisme** pour défendre le secteur protégé dans le champ médico-social<sup>4</sup>,
- Notre **proximité avec le terrain** qui nous permet de valoriser l'expérience des acteurs du secteur.

---

<sup>3</sup> Sources : Observatoire économique nationale des achats responsables auprès des prestataires ESAT-EA (2022-2023) // Panorama de la DREES, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Le handicap en chiffres ÉDITION 2023 // L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018, édition 2020 // Rapport IGAS/IGF (2019) :

[https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-026R\\_ESAT.pdf](https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-026R_ESAT.pdf)

<sup>4</sup> Secteur médico-social relevant du Code de l'Action sociale et des Familles, et placé dans le champ de compétence du ministère des affaires sociales et de la santé et des Agences régionales de santé en tant qu'autorité de tarification et de contrôle.



## Nos Missions

### 1. Promouvoir les droits des travailleurs handicapés accompagnés en établissements et services d'accompagnement par le travail

- Accompagner chaque travailleur en ESAT dans son activité professionnelle (reconnaissance et développement des compétences, autonomie).
- Utiliser le travail comme moyen d'insertion et d'autonomie sociale.

### 2. Défendre l'existence du travail protégé, qui assure un droit au travail à 120 000 personnes :

- Valoriser l'accompagnement médico-social mis en œuvre par les ESAT.
- Travailler en Réseau, partager entre professionnels et promouvoir les initiatives de terrain.
- Accompagner les directions dans le pilotage de leurs établissements et soutenir les professionnels qui interviennent en ESAT.

### 3. Valoriser la diversité des parcours de chacun.e.s

- Reconnaître la pluralité et l'originalité des projets d'établissements.
- Développer des activités professionnelles adaptées à la capacité de tout.e.s.
- Reconnaître la singularité des personnes accompagnées et les ESAT comme organisations apprenantes et *capacitantes*.

## Nos Actions

- **Agir pour préserver** les valeurs fondatrices, telles que le droit au travail et l'accompagnement médico-social pour les personnes en situation de handicap.
- **Promouvoir** un marché de l'emploi adapté aux personnes en situation de handicap, socialisant et ouvert sur l'environnement.
- **Œuvrer** par un dialogue permanent avec les ministères, les élus, les associations nationales, afin de créer des consensus positifs pour le mieux-être des personnes accompagnées en ESAT.
- **Etre force de proposition** pour l'actualisation constante des projets et **défendre** l'attribution d'enveloppes budgétaires conformes aux besoins
- **Veiller**, en partenariat avec les organismes qui agissent dans le même sens, à ce que les professionnels en ESAT puissent correctement exercer leur rôle dans le respect de l'éthique et de la déontologie.



- **Valoriser l'expertise des équipes de directions qui composent le réseau ANDICAT, dont le quotidien professionnel est de faire fonctionner les ESAT.**
- **S'appuyer sur l'expérience** des acteurs de terrain en organisant des échanges d'idées et de pratiques entre les acteurs du travail protégé
- **Professionaliser et former** les professionnels du secteur protégé pour développer les compétences et maintenir leur niveau de connaissance en adéquation avec l'évolution des politiques publiques.
- Promouvoir l'importance des démarches **Qualité**, la santé et le bien-être au travail ainsi que le respect des **Droits fondamentaux**.

## **Nos moyens / Nos outils**

- **L'organisation d'évènements fédérateurs**, véritables espaces d'échanges entre professionnels
  1. Les **rencontres nationales** en mars à Paris, rassemblent les professionnels qui souhaitent prendre connaissance de l'actualité du secteur et débattre des enjeux pour les ESAT. ANDICAT invite à cette occasion les décideurs, financeurs et gestionnaires à réfléchir sur des thèmes d'actualité.
  2. La **journée des professionnels**, organisée en juin à Paris, réunie principalement des professionnels de l'accompagnement en ESAT (moniteurs/trices, éducateurs/trices, etc.) pour présenter les évolutions législatives/réglementaires qui impactent leurs pratiques.
  3. Les **rencontres nationales en région** au mois de novembre dans une ville de région différente chaque année. La région hôte est moteur de la conception et de l'élaboration du programme.
- **Une animation territoriale dynamique** qui s'appuie sur des Délégués régionaux et Correspondants départementaux volontaires. Ils organisent des temps d'échanges réguliers avec les acteurs locaux du secteur protégé. Ces rencontres permettent une remontée permanente d'informations sur les réalités, les préoccupations et les propositions du terrain. Cette dynamique territoriale permet de porter les valeurs d'ANDICAT au sein des instances locales (ARS, PRITH, SPE) et de faciliter les coopérations avec les partenaires du secteur du travail (DEA, EA, SAMSAH etc.)



### **Des Délégués régionaux et Correspondants départementaux en relai sur les territoires.**

Les Délégués régionaux et Correspondants départementaux sont des adhérents à ANDICAT qui ont candidaté pour représenter l'association au niveau local. Ils ont pour mission :

- L'interaction continue avec les pouvoirs publics locaux (ARS, MDPH, Plateformes de l'emploi accompagné, etc.)
- L'organisation de temps d'échanges réguliers avec les acteurs locaux du secteur protégé.
- La remontée permanente d'informations sur les réalités, les préoccupations et les propositions du terrain.

Ils exercent leur rôle dans le respect d'un mandat qui leur est confié par le Conseil d'administrations et d'une fiche de mission qui détaille le périmètre de leurs responsabilités.

- **Des formations animées par des professionnels de terrain.** Elles portent sur des thématiques variées telles que les « fondamentaux » de la fonction de directeur et de cadre, le marketing, la conduite de projets pour travailleurs handicapés psychiques ou vieillissants, la formation des travailleurs d'ESAT... Ces formations s'adressent aux professionnels en ESAT et également pour certaines aux travailleurs en situation de handicap.
- **Des fiches pratiques :** Les mutations socio-économiques et les évolutions législatives exigent rigueur, compétence et information permanente. ANDICAT fournit aux équipes de direction en ESAT, des fiches techniques assorties de conseils pratiques. Elles sont indispensables pour se repérer dans la réglementation en vigueur dans les ESAT.
- **Des enquêtes, des recherches, des notes d'expertises :** Commandées à des personnalités qualifiées (juristes, commissaires aux comptes, économistes...) ou à des groupes de travail, elles apportent un éclairage technique sur des points précis (CPOM, statut juridique des travailleurs handicapés, prévoyance, financement...) et aident ANDICAT à ajuster son positionnement.



## 2. Nos objectifs pour les 5 prochaines années à venir

### ANDICAT, une association militante engagée pour défendre le secteur protégé

Dans un environnement en pleine mutation, depuis plusieurs années le secteur protégé fait face à de multiples remises en cause. Les injonctions de l'ONU notamment menacent nos ESAT malgré un rôle essentiel et reconnu dans l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap. Véritable « bouclier social » les ESAT renforcent l'employabilité des personnes et les accompagnent dans leur parcours professionnel qu'il se fasse en milieu protégé et/ou en milieu ordinaire.

#### **Poursuivre la défense du secteur protégé notamment auprès des pouvoirs publics en privilégiant le dialogue et les propositions**

è Se mobiliser chaque fois que nécessaire lorsque le secteur est ébranlé et mis en difficulté.

#### **Garantir le secteur du travail protégé Français en adéquation avec les standards internationaux unanimement reconnus (ONU, BIT..)**

è Promouvoir les atouts du secteur et l'intérêt de disposer d'une offre diversifiée et adaptée aux besoins évolutifs des personnes en situation de handicap.

#### **Accompagner le secteur dans la transformation de son offre**

è Outiller les gestionnaires d'ESAT pour s'adapter aux évolutions et prendre en main les orientations du secteur.

#### **Contribuer à l'élaboration des politiques publiques**

è Participer activement aux groupes de travail mis en place par les institutions publiques pour veiller à l'adéquation avec la réalité du terrain.

*Défendre le secteur protégé, les professionnels qui y travaillent et les droits spécifiques et complémentaires des travailleurs en situation de handicap*



## ANDICAT, une association dynamique et ouverte sur son environnement

Comme toute association, ANDICAT se doit de faire vivre ses instances de gouvernance et d'entretenir la dynamique associative. La force d'ANDICAT est de s'appuyer sur des professionnels de terrain pour la plupart en activité dans leurs associations/établissements respectifs. De ce fait, l'enjeu est de réussir à impliquer ces militants tout en respectant leurs activités professionnelles, et à aller rechercher de nouveaux partenaires pour avancer ensemble.

### **Entretenir la dynamique associative en repensant le rôle des instances de gouvernance**

→ Associer régulièrement les administrateurs dans les orientations de l'association.

### **Repérer les talents et ouvrir la gouvernance de l'association**

→ Impliquer de nouveaux/elles administrateurs/trices dans le fonctionnement de l'association.

### **Renforcer le lien entre le niveau National et Régional**

→ Mobiliser les Délégués régionaux/Correspondants départementaux dans la gouvernance de l'association.

### **Développer les partenariats et renforcer l'ouverture de l'association**

→ Poursuivre les travaux et échanges engagés avec les autres associations du secteur pour co-construire ensemble les orientations de demain.

*Une association active qui existe grâce et pour ses adhérents, administrateurs et partenaires.*

## Un ancrage territorial puissant et gage de légitimité des actions d'ANDICAT

ANDICAT bénéficie d'un maillage territorial assez exhaustif. Malgré cela, l'implantation sur tous les territoires n'est pas homogène, et les acteurs locaux se sentent parfois éloignés de ce qu'il se passe au niveau national. Les Délégués régionaux et Correspondants départementaux sont



des maillons essentiels, leurs rôles doivent être clairs et suffisamment ambitieux pour porter le projet politique de l'association.

### **Repenser la représentation régionale d'ANDICAT**

→ Clarifier les rôles, missions et engagements des Délégués régionaux/Correspondants départementaux.

### **Outiller les Délégués régionaux/Correspondants départementaux pour la mise en œuvre de leurs missions**

→ Mettre en place une Commission thématique des Délégués régionaux/Correspondants départementaux pour travailler à l'élaboration de leur feuille de route et d'un kit outils.

### **Renforcer la connaissance des besoins et attentes des adhérents**

→ Faire des Délégués régionaux et Correspondants départementaux de véritables relais des attentes et besoins des adhérents.

*Une des forces d'ANDICAT est son pragmatisme, et son ancrage territorial en est un des leviers.*

## **Une offre de services conçue pour répondre aux attentes et aux besoins des adhérents**

ANDICAT développe depuis plusieurs années une palette de services destinés à ses adhérents et plus largement aux professionnels du secteur du travail protégé. Le Centre de formation propose près d'une trentaine de formations différentes, les fiches pratiques sont un incontournable, et les événements rassemblent chaque année des centaines de personnes. Cette offre doit cependant être adaptée de manière systématique pour répondre aux besoins évolutifs du secteur.

### **Consolider les équipes de formation pour répondre à la demande**

→ Rechercher et accompagner de nouveaux formateurs ayant une connaissance précise des enjeux du terrain.

### **Poursuivre le développement du Centre de formation pour accompagner la professionnalisation du secteur**

→ Renforcer les ressources administratives du Centre de formation en se dotant notamment d'outils performants de suivi pour améliorer de manière continue le service aux apprenants et aux clients.

### **Renforcer la mise en réseau**

→ Améliorer les espaces d'échanges et de partage mis à disposition des adhérents



**Poursuivre l'organisation d'évènements en veillant à répondre aux besoins des acteurs**

→ S'appuyer sur les retours du terrain pour alimenter ces journées

*Une offre de service à réinterroger régulièrement pour veiller à son adéquation aux besoins.*

## **Innovation & Prospective : Une association engagée dans des travaux exploratoires**

ANDICAT porte depuis 1997 la parole des Directions d'ESAT et pour cela a développé une gamme de services aujourd'hui connue et plébiscitée. Pour aller encore plus loin, l'association souhaite s'engager dans des projets nouveaux, différents de ceux qu'elle soutient habituellement, et qui permettent de donner un éclairage inédit sur l'activité du secteur.

**Soutenir des projets innovants permettant de valoriser le secteur protégé (incubateur)**

→ Repérer des thématiques et des partenaires pour co-porter ces projets avec des partenaires

**Essaimer et inspirer les acteurs du secteur au regard de ce qui se fait dans leur environnement**

→ Renforcer la communication sur des projets et sur le secteur protégé

**Rechercher de nouvelles pistes de travail**

→ Veiller en permanence sur les actualités du secteur et participer aux travaux de recherche sur les nouvelles formes d'organisation du travail innovantes.

*Un secteur qui porte des projets innovants et responsables, mais qui doit mieux se faire connaître.*

**« L'avenir du travail doit être centré sur l'Humain »<sup>5</sup>**

---

<sup>5</sup> Source : Organisation Internationale du Travail, déclaration historique pour l'avenir du travail (centenaire 2019)